

## DCPPATY

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS** 

## **COMMUNE D'HALLINES**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/1

REÇU EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER, le

-2 FEV. 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Christine SEILLIER, Maire par intérim, après convocation en date du 25 janvier 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents: Mme Christine SEILLIER, M. Christian COEUGNEIT, M. David LEMANISSIER, M. Jean-Paul REMOND, Mme Nadine DUQUESNE, Mme Alexandra CHOCHOI, Mme Véronique VANDENBUSSCHE, M. Franck CATEZ, M. Jérémie DELBECQUES, Mme Charline DUFAY, M. Emile BRAY, M. Nicolas DUVIEUXBOURG.

Membre excusé: Mme Marie-Michèle GROS a délégué son mandat à Mme Christine SEILLIER

Membre Absent: Mme Annie FAVIERE

Mme Alexandra CHOCHOI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

<u>Objet</u>: Délibération sur le projet d'une extension d'un élevage de volailles sur le territoire de PIHEM par la SARL ELEVAGE LEBLOND.

Mme Le Maire présente au conseil municipal, le dossier de l'enquête publique ouverte depuis le 4 janvier 2021, concernant un projet d'extension d'un élevage de volailles exploité par la SARL ELEVAGE LEBLOND sur le territoire de Pihem, au 82, rue de l'Epinoy. L'élevage, après projet comprendra environ 122 800 volailles. Comme la Commune d'Hallines se trouve dans le périmètre des six kilomètres par rapport à l'implantation de l'élevage, et le conseil municipal doit donner un avis favorable ou défavorable à ce projet.

Avis favorable: 0 Avis défavorable: 0 Sans avis: 13

Après en avoir délibéré, la décision du Conseil Municipal est « sans avis » face au projet d'extension de l'élevage de volailles exploité par la SARL ELEVAGE LEBLOND sur le territoire de Pihem.

Certifiée exécutoire par Le Maire

Transmission en sous-préfecture le : 01/02/2021

Publication le: 01/02/2021

Mme Le Maire,



Pour extrait conforme, Mme Le Maire,



REÇU EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER, le

-2 FEV. 2021